

République Démocratique du Congo
Ministère de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté
Projet d'Apprentissage et d'Autonomisation des Filles (PAAF)

Financement : Crédit IDA N°7284-ZR

Recrutement d'un Consultant (Cabinet) International pour l'audit des évaluations certificatives
de l'ENAFEP, du TENASOSP et de l'EXETAT éditions 2023 et 2024

ZR-PAAF-456023-CS-CQS

Mars 2025

1. CONTEXTE GENERAL ET JUSTIFICATION

1.1. Contexte général

Le Gouvernement de la RDC s'est engagé à construire un système éducatif inclusif et de qualité pour favoriser le développement, la paix et la citoyenneté démocratique. La Stratégie Sectorielle de l'Éducation et de la Formation 2016-2025 est son cadre. Le Gouvernement a bénéficié d'un appui financier de la Banque Mondiale (BM), pour mettre en œuvre le Projet d'Apprentissage et d'Autonomisation des Filles, en sigle *PAAF*, avec pour objectif d'améliorer et de rendre plus sûres et équitables les conditions d'accès aux études, en particulier pour les filles, ainsi que les conditions d'enseignement et d'apprentissage dans les établissements publics d'enseignement secondaire, dans les dix provinces ciblées.

A. Composantes du Projet

Le projet comporte quatre composantes principales, à savoir (I) Amélioration de l'accès à des écoles de qualité et adaptées aux filles, (II) Amélioration de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage pour tous, (III) Gestion de Projet, suivi et évaluation et (IV) Intervention d'Urgence contingente (CERC).

Dans sa composante 3, le projet réalisera les objectifs ci-dessous :

Garantir la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage au secondaire tout en respectant les normes de sauvegarde. La composante financera l'assistance technique, les capacités institutionnelles, les coûts opérationnels, la supervision, le suivi, l'évaluation et la production de différents rapports d'évaluation. Cela comprend des évaluations, des observations d'enseignement, des évaluations des acquis scolaires et un audit externe des examens nationaux.

B. Modalités institutionnelles de mise en œuvre des activités du projet

Le projet est placé sous la responsabilité du Ministère de l'Éducation Nationale et Nouvelle Citoyenneté et sera mis en œuvre avec le soutien d'une équipe de coordination du projet (ECP).

Le MINEDUC-NC est chargé de superviser la mise en œuvre du projet, assisté par l'ECP. Le Secrétaire Général assure la coordination globale, tandis que l'ECP, dirigée par un Coordonnateur délégué, comprend des spécialistes en gestion financière, engagement citoyen, sauvegardes environnementales et sociales, suivi et évaluation, et écoles sûres pour les filles. En outre, des experts techniques peuvent être sollicités pour différents domaines, tels que les travaux de génie civil et E&M, l'utilisation des technologies de l'information dans l'éducation, l'augmentation de la participation des femmes à l'éducation, les programmes scolaires et les manuels, la formation initiale et continue des enseignants, ainsi que la supervision, le suivi et les rapports provinciaux.

1.2. Justification de la mission

A travers l'élaboration et adoption de la Stratégie Sectorielle de l'Éducation et de la Formation 2016-2025, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo s'est assigné entre autres objectifs la promotion et le développement d'un système éducatif accessible, équitable et de qualité afin que ce secteur participe efficacement au

développement et à la croissance économique du pays.

Dans ce cadre, à l'horizon 2025, le Gouvernement s'est fixé plusieurs résultats à atteindre dont notamment : (a) la réduction de moitié le nombre d'enfants ayant des mauvais résultats de l'enseignement primaire ; (b) la diminution, en cours de cycle secondaire, de moitié les abandons dans l'enseignement du 1^{er} cycle secondaire ; (c) l'accroissement de 50% le nombre de diplômés de l'enseignement général du 2^e cycle du secondaire.

La République Démocratique du Congo organise plusieurs évaluations certificatives suivant les cycles, l'examen national de fin d'études (ENAFEP), le test national de sélection et d'orientation scolaire et professionnel (TENASOSP) et l'Examen d'Etat qui sanctionne la fin du 2^e cycle du secondaire.

1. ENAFEP

Au niveau du Primaire, l'arrêté ministériel n°MINEPST/CABIMIN/004/2022 du 13/01/2022 organise, après diverses restructurations, modification et innovation, un examen de fin de cycle primaire appelé « Examen National de Fin d'Etudes Primaires » (ENAFEP). L'ENAFEP a pour mission :

- Renseigner le Ministère sur la validité du Programme National de l'enseignement primaire et ses faiblesses constatées, en vue d'envisager des actions de remédiation ;
- Sanctionner la fin d'études primaires par l'obtention du certificat

A ce niveau, les récentes statistiques démontrent que la moyenne de pourcentage de réussites pour les 3 dernières /éditions (2021, 2022, 2023) se situe autour de 86%, calculés sur la base des effectifs des élèves inscrits /à cet examen avec une moyenne de pourcentage d'échecs d'environ 14%.

En effet, les réussites¹ à cette épreuve pour les éditions 2021, 2022, et 2023 étaient respectivement de 84,70%, 87,05 et 87,00 %, ce qui représente des taux intéressants des statistiques d'élèves qui passent de classes au niveau du Cycle Terminal d'Etudes de Base (CTEB) mais qui ne pourraient significativement pas démontrer le niveau de la qualité de la formation et de l'apprentissage pour attester la qualité de la validité de programme.

Par ailleurs, il s'avère que les pourcentages de réussite sont calculés sur le nombre de candidats qui se sont effectivement présentés aux épreuves et dont le taux moyen représente environ 79% des élèves inscrits, soit environ 21% d'abandon d'élèves enregistrés pour de multiples raisons. Il apparait donc que seuls 69% (87% de 79 % se présentant effectivement aux épreuves) du total des inscrits se présente aux épreuves et 31% des inscrits représente un taux total d'abandon scolaire.

Combinant les taux moyens d'abandon et d'échecs, un nombre important d'élèves se trouve être recalés et n'accède pas au niveau du Cycle Terminal de l'Education de Base pour poursuivre leurs études.

2. Test National de Sélection et d'Orientation Scolaire et Professionnel (TENASOSP)

Pour le premier cycle du secondaire, l'arrêté Ministériel n°MINEPST/CABMIN/005/2022 du 13/01/2022 institue l'organisation du Test National de Sélection et d'Orientation Scolaire et

¹ Rapport de résultats des examens TENASOSP

Professionnelle (TENASOSP), une innovation contenue dans la Loi-cadre n°14/004 du 11/02/2014 de l'Enseignement National, et conformément à l'arrêté Ministériel n°0112/2020 du 06/02/2020 portant restructuration et fonctionnement du Service de l'Orientation Scolaire et Professionnelle. Le TENASOSP a pour objectifs de :

- Sanctionner la fin du cycle Terminal de l'Enseignement de base ;
- Dégager le profil psychologique de l'élève ;
- Orienter l'élève selon ses aptitudes, ses goûts et ses intérêts vers le type d'enseignement organisé aux humanités et/ou au cycle court professionnel ;
- Gérer le flux d'élèves à la sortie de la 8^e de l'Education de base.

Pour le TENASOSP, depuis son institution en 2020, les statistiques de réussite à cette épreuve sont en constante croissance.

En effet, les statistiques de réussite à cette épreuve de 2022 à 2024 ont évolué respectivement de 84,7% ; 87,05% et 87,58% représentant une moyenne de réussite annuelle de 87% d'élèves dont 47% pour les filles et 53% des garçons.

Un taux d'abandon est également constaté pour cette épreuve de fin de cycle par rapport aux élèves inscrits en début d'année et ceux effectivement inscrits aux épreuves. Le taux moyen d'abandon est estimé à 25% sur les années 2022 ; 2023 et 2024 avec comme raisons avancées pour les abandons et les échecs, notamment les mariages précoces des filles de milieux ruraux, le non-respect de programmes scolaires par les enseignants, le manque d'attention et de motivation des élèves.

Suivant le même rapport, un important nombre d'élèves (plus ou moins 20%) ne se présentent pas annuellement à cette épreuve suite au désintéressement causé par un milieu scolaire moins attrayant, aux difficultés de paiement des frais scolaires, au mariage précoce des filles etc.

Par ailleurs, l'institution du TENASOSP revêt un important volet d'orientation des élèves à travers l'organisation de tests psychotechniques pour faciliter leur orientation dans le 2^e Cycle du secondaire (humanités et/ou au cycle court professionnel).

Cependant, au cours de trois dernières années, la non réalisation de quelques activités préalables et le manque de collaboration des Inspecteurs avec les Conseillers d'Orientation chargés de conduire le processus d'organisation des tests psychotechniques permettant de dégager un profil psychologique des élèves et leur orientation selon leurs aptitudes, goûts et intérêts vers le type d'enseignement organisé aux humanités et/ou au cycle court professionnel n'ont pas facilité l'atteinte des finalités du TENASOSP tournant autour de l'orientation des élèves de la 8^{ème} année du CTEB.

Sur le plan logistique, l'organisation du test prévoit plusieurs étapes des travaux préparatoires jusqu'au remplissage des brevets dont un certain nombre d'opérations sont bâclées (organisation de test psychotechniques pour orientation, campagne d'information et de sensibilisation de filles sur le choix de sections et options techniques et scientifiques etc.) faute de moyens, ce qui ne favorise pas un pronostic pour la qualité de cette évaluation.

3. Examen d'Etat

L'organisation de l'Examen d'Etat (EXETAT), premier type d'évaluation certificative en République Démocratique du Congo est créé le 05/06/1967 par Ordonnance n°67-250 et institué en 1988 par Ordonnance-loi n°88-092 du 07 juillet 1988. L'examen d'Etat organise les épreuves de fin du deuxième cycle du secondaire en République Démocratique du Congo pour sanctionner le passage aux études supérieures.

Pour cet examen, les statistiques de réussites aux différentes épreuves organisées pour l'examen d'Etat font mention de taux de réussites au-delà de la moyenne par rapport aux élèves inscrits, soit une moyenne de réussite de 67,5%² calculée sur les résultats de 2019 à 2024. Avec un taux moyen d'échecs de plus de 30% pendant la même période de résultats. Le rapport mentionné ne fait pas allusion aux résultats d'abandons désagrégé par sexe entre garçons et filles en vue d'identifier le pourcentage d'abandons par sexe.

Par ailleurs, plusieurs raisons expliquent les causes d'échecs. Le rapport note soit un problème d'adaptation aux programmes de cycles avancés, soit celui de défaut de contrôle du niveau d'assimilation des matières du programme étant donné que les épreuves constituent non seulement une appréciation du niveau d'apprentissage des programmes d'enseignement par les élèves mais aussi un facteur de redressement de l'enseignement de par leur rétroaction sur les classes montantes).

De l'analyse un peu plus approfondie, on note une baisse constante de réussites aux épreuves de l'Examen d'Etat estimés en moyenne à 5,7%³, comparés au nombre d'admis au deuxième cycle du secondaire.

Les résultats de deux cycles scolaires successifs (2019-2021 ; 2020-2022 ; 2021-2023), toutes choses restant égales par ailleurs, font état de nombre de réussites en baisse d'élèves terminant le cycle du secondaire inférieur/supérieur par rapport à leurs niveaux du Primaire/secondaire inférieur. Les échecs peuvent s'expliquer soit par un problème d'adaptation aux programmes des cycles avancés, soit par celui de manque de contrôle du niveau d'assimilation de matières du programme étant donné que les épreuves constituent non seulement une appréciation du niveau d'apprentissage des programmes d'enseignement par les élèves mais aussi un facteur de redressement de l'enseignement de par leur rétroaction sur les classes montantes).

Dans l'ensemble, toutes ces évaluations constituent une indication des niveaux d'appréciations, d'assimilation de programmes par les élèves. Et, les résultats d'examens (ENAFEP/TENASOSP) sont également le fait de beaucoup d'autres facteurs organisationnels.

Par ailleurs, différents rapports d'évaluation des processus d'organisation de ces épreuves ont révélé quelques risques et faiblesses d'ordre administratif, financier et organisationnel qui parfois entachent non seulement la qualité de résultats mais fragilisent aussi leur crédibilité.

Aussi, quoique les 3 types d'évaluation soient organisées la même année scolaire avec les mêmes opérations suivant les procédures en la matière, leurs programmations sont bien liées et étalées dans l'année commençant par l'ENAFEP, le TENASOSP et l'EXETAT conformément au calendrier scolaire annuel. Et, la non affectation généralement dans le délai

² Rapport d'examen d'Etat 2024

³ Calcul effectué sur base de données de rapport Examen d'Etat 2024 et données du rapport ENAFEP-TENASOSP 2024.

de ressources adéquates, les faiblesses logistiques constatées avec des soucis de rester dans le calendrier scolaire font que certaines opérations organisationnelles soient bâclées impactant ainsi la qualité d'appréciation de l'apprentissage et de la formation.

En outre, seules la correction et la publication de résultats de l'Examen d'Etat sont informatisées, les deux autres types d'évaluations sont encore manuellement organisées. Ceci accentue, à l'instar des facteurs évoqués précédemment, des retards dans les préparatifs causant souvent des chevauchements d'opérations particulièrement entre l'ENAFEP et le TENASOSP et parfois entre le TENASOSP et l'EXETAT. Et, parfois le manque de démarcation claire de programmation engendre des faiblesses tant avant, pendant et après leurs passations entachant aussi bien leurs qualités que leurs crédibilités.

C'est dans ce sens qu'il est élaboré les présents termes de référence pour recruter un consultant (firme) chargé de réaliser un Audit Organisationnel des Evaluations Certificatives de l'ENAFEP, du TENASOSP et de l'EXAMEN D'ETAT couvrant les éditions 2023 et 2024 en République Démocratique du Congo en vue de rendre efficaces la formation et l'apprentissage.

2. OBJECTIFS DE LA MISSION

2.1. Objectif Global

Les présents termes de référence ont pour objectif de réaliser un Audit des Examens de certification (ENAFEP, TENASOSP et EXETAT) afin de connaître leur contribution à une éducation de qualité, inclusive et juste.

2.2. Objectifs Spécifiques

Plus spécifiquement le consultant (firme) sera chargé de :

- (i)** Evaluer la qualité technique des examens ENAFEP, TENASOSP, EXETAT avec accent dans les versions 2023 et 2024 ;
- (ii)** Evaluer les procédures en vigueur au regard des exigences pédagogiques, du système de management qualité, des évolutions technologiques, des réformes en cours dans le secteur et du processus d'orientation des élèves finalistes du cycle terminal de l'éducation de base. ;
- (iii)** Proposer de recommandations pour améliorer les examens, y compris des suggestions pour améliorer les textes de lois.

3. METHODOLOGIE

Le Consultant travaillera en étroite collaboration avec l'unité d'évaluation composée de l'Inspection Générale de l'Enseignement (IGE/ MINEDU-NC), la Direction Nationale d'Orientation Scolaire et Professionnelle (DNOSP), la Cellule Indépendante d'Evaluation des Acquis Scolaires (CIEAS) sous la Coordination du Projet d'Apprentissage et d'Autonomisation des Filles.

Il sera procédé séparément à l'audit de tous les cycles des éditions 2023 et 2024 de l'ENAFEP, du TENASOSP et de l'Exétat, de leur conception à la communication de résultats au niveau central et Provincial en passant par leur mise en œuvre.

Sur la base des pratiques internationales, des expériences et leçons apprises, le consultant proposera un cadre conceptuel avec les axes, questions clés et/ou critères qui guideront l'audit. Des axes clés à considérer sont la gouvernance, textes de loi, institutions, alignement avec le curriculum, qualité technique, communication de résultats et impact sur la qualité et équité de l'éducation.

Il proposera aussi l'élargissement de la numérisation à tous les cycles (trois) d'évaluations ainsi qu'aux différentes étapes de leurs processus tout en garantissant leur bonne administration et en assurant la maintenance des bases de données existantes.

Le consultant veillera également à la mise en place d'un système d'information et de sécurité pour la protection des données dont le code d'accès reste l'apanage de la République Démocratique du Congo. Spécifiquement en cette matière du numérique, la collaboration technique du consultant sera élargie au chargé d'études du Ministère en intégration de technologies de l'information et de la communication dans l'éducation.

Le Consultant prendra en compte les éléments du contexte politico-administratif particulier en République Démocratique du Congo dans le domaine de la décentralisation administrative, de la gratuité de l'enseignement primaire etc. en rapport avec la problématique des évaluations certificatives en cours.

Pour la réalisation de la mission, le consultant procédera par :

a. Revue documentaire

Une documentation (Stratégie Sectorielle de l'Education et de la Formation 2016-2025, Loi-cadre n°14/004 du 11/02/2014 de l'Enseignement National, Manuel de Procédures des évaluations certificatives, arrêtés et textes réglementaires ; divers rapports etc.) nécessaire sera mise à la disposition du consultant pour une revue documentaire adéquate.

b. Entretiens et enquête

Le consultant entrera en contact et s'entretiendra avec les différentes parties prenantes : Ministres, Inspecteurs généraux, Directeur Chef de Service et Chefs de Divisions de la Direction Nationale d'Orientation Scolaire et Professionnelle, services de sécurités, Directeurs des Provinces éducationnelles, Chefs d'Antennes d'Orientation Scolaire et Professionnelle, encodeurs, chefs d'établissements, parents, élèves, enseignants etc. pour recueillir un maximum d'informations et de données.

c. Visites de terrain

Le consultant effectuera des visites sur terrain pour observer les processus avant, pendant et après administration des examens (l'administration des examens est planifié pendant le mois de juin chaque année). Les visites seront organisées dans 5 provinces éducationnelles des 26

provinces administratives la RDC réparties entre celles (3) les plus accessibles et celles (2) les moins accessibles.

d. Accompagnement

Il sera également prévu un accompagnement/participation pratique du consultant dans l'organisation administrative et technique des trois épreuves certificatives pour l'édition 2025 afin de corroborer les résultats provisoires d'Audit des examens certificatifs des, éditions 2023 et 2024.

4. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats intermédiaires attendus sont :

- (i) La qualité de l'ENAFEP, du TENASOSP et de l'EXETAT, éditions 2023 et 2024 évaluée
- (ii) Les procédures d'organisation, textes de loi, support informatique, qualité technique, et impact dans le système scolaire de l'ENAFEP, du TENASOSP et de l'EXETAT améliorées après mise en œuvre des recommandations de l'audit;
- (iii) L'impact des examens sur la qualité et l'équité de l'éducation est amélioré

LIVRABLES

Livrables	Natures	Délais
Livrable 1	- Plan de Travail, principales activités, méthodologie, résultats attendus, délais pour l'audit de 3 examens (ENAFEP, TENASOSP et EXETAT) approuvé par l'unité d'évaluation;	1 semaine après le démarrage de la mission
Livrable 2	- Rapport/Cadre conceptuel définissant les axes (qualités techniques, administration, gouvernance etc.), questions clés et critères de l'audit approuvé par l'Unité d'évaluation	2 semaines après le démarrage de la mission
Livrable 3	- Rapport de visites de terrain et des entretiens clés pour les 3 examens (ENAFEP ; TENASOSP et EXETAT) approuvé par l'Unité d'évaluation	5 semaines après le démarrage de la mission
Livrable 4	- Rapport provisoire unique d'audit et recommandations pour les 3 examens (comprenant une section générale pour l'ensemble des examens avec des sections spécifiques à chaque examen) approuvé par l'Unité d'évaluation;	7 semaines après signature de contrat
Livrable 5	Rapport Définitif après validation du MINEDU-NC	9 semaines après démarrage de la mission

5. PROFIL ET QUALIFICATION DU CONSULTANT

5.1. Profil du Consultant (Cabinet/Firme)

Le consultant doit :

- Être un Cabinet international légalement constitué ;
- Avoir une expérience d'au moins 10 ans dans le domaine de l'audit, en particulier dans l'évaluation des systèmes éducatifs, des examens ou des processus d'évaluation certificative ;
- Expérience dans la conception, la mise en œuvre ou l'évaluation de mécanismes d'évaluation de la qualité des examens et certifications.
- Maîtrise des méthodologies d'audit et des approches d'évaluation des systèmes éducatifs ;
- Compétences en analyse de données, gestion de projets et rédaction de rapports d'audit détaillés ;
- Connaissance des normes internationales en matière d'évaluation des examens scolaires et certificatifs.
- L'expérience de travail en République Démocratique du Congo est un atout ;
- Disposer de 4 membres clés du Personnel

5.2. Le personnel Clé

L'équipe du consultant devra inclure cinq (04) experts-clés répondant aux profils suivants :

Expert clé n° 1 : Chef de mission

a) *Formation et expérience professionnelle d'ordre général :*

- Être titulaire au minimum d'un diplôme de Master en sciences sociales (ou assimilé) d'une Université reconnue ;
- Avoir une expérience professionnelle générale d'au moins Dix (10) années dans la conduite des évaluations certificatives du secteur de l'éducation en général ;
- Avoir une bonne connaissance du secteur de l'éducation, spécifiquement du sous-secteur de l'éducation nationale et nouvelle citoyenneté en République Démocratique du Congo, un atout ;
- Avoir des connaissances approfondies en gestion des projets financés par les bailleurs extérieurs (Banque Mondiale, UE, DFID, USAID etc.), un atout ;

b) *Adéquation avec la mission (Expérience professionnelle spécifique) :*

- Avoir au moins 5 ans d'expérience pertinente d'accompagnement dans les domaines de l'éducation
- Avoir une expertise en évaluation de tests certificatifs ou évaluations de grande échelle au niveau primaire ou secondaire ;

c) *Autres connaissances et Expériences :*

- Savoir parler et écrire parfaitement le français ;
- Avoir une bonne connaissance de logiciels informatiques standards (World, Excel, Powerpoint...);
- Avoir une expérience avec les acteurs éducatifs congolais est un atout.
- Avoir une expérience de travail dans la sous-région Afrique Centrale, en RDC serait un atout ;

Expert clé n° 2 : Consultant principal

a) Formation et expérience professionnelle d'ordre général :

- Être titulaire d'un diplôme équivalent (Bac +5) en Sciences de l'Éducation ;
- Avoir une expérience professionnelle générale d'au moins cinq (05) années en tant que spécialiste en éducation ou administratif dans le secteur de l'éducation ;
- Avoir une connaissance des politiques éducatives de la RDC, un atout.

b) Adéquation pour la mission (Expérience professionnelle spécifique) :

- Avoir plus de cinq (5) ans d'expérience pertinente comme consultant ou personnel dans le domaine des évaluations d'apprentissages ;
- Avoir occupé au moins une fois la position de consultant clé ou chef de mission ;

c) Autres connaissances et Expériences :

- Savoir parler et écrire parfaitement le français ;
- Avoir une expérience pertinente de la RDC, un atout ;
- Avoir une bonne connaissance de logiciels informatiques standards (World, Excel, Powerpoint...).

Expert clé n° 3 : Expert Psychologue / Conseiller d'Orientation Scolaire et Professionnelle

a) Formation et expérience professionnelle d'ordre général :

- Être titulaire d'un diplôme (bac+5) en psychologie et ou orientation scolaire et professionnelle ;
- Avoir une expérience professionnelle générale d'au moins cinq (5) années en matière de consultance dans ce domaine ;

b) Adéquation pour la mission (Expérience professionnelle spécifique) :

- Avoir au moins 5 ans d'expérience professionnelle en matière de tests psychotechniques (élaboration et administration) ;
- Avoir une bonne connaissance du secteur éducatif congolais, spécialement du sous-secteur de l'éducation primaire et secondaire ;
- Avoir une expérience dans le domaine d'évaluation d'apprentissage et examens
- Avoir une expérience en organisation scolaire et gestion de données ;

c) Autres connaissances et Expériences :

- Avoir une expérience de travail en RDC ;
- Savoir parler et écrire parfaitement le français ;
- Avoir une bonne connaissance de logiciels informatiques standards (World, Excel, Powerpoint...)

Expert clé n°4 : Expert Spécialiste en système d'informations ou en gestion de base de données

a) Formation et expérience professionnelle d'ordre général :

- Être titulaire d'un diplôme (bac+5) en sciences informatiques ou assimilés d'une institution de formation qualifiée ;
- Avoir une expérience professionnelle générale d'au moins dix (10) années en matière de consultance en gestion de base de données dont au moins 5 ans dans la configuration des systèmes de gestion de base de données, tels que MySQL, Oracle, SQL Server, etc., en fonction des besoins ;
- Avoir la maîtrise des logiciels de base de données (Microsoft SQL Server, SyBase,

Oracle PostgreSQL,) ;

b) *Adéquation pour la mission (Expérience professionnelle spécifique) :*

- Avoir l'expérience sur :
- ✓ Le traitement et l'analyse des données ;
- ✓ L'administration et la maintenance des bases de données existantes ;
- ✓ L'implémentation des bases de données en tenant compte du cahier des charges
- Avoir de connaissance en technologies éducatives pour gestion des examens
- Avoir une bonne connaissance des systèmes d'information et de sécurité ;
- Être à l'aise avec les applications technologiques et l'univers informatique en général ;

c) *Autres connaissances et Expériences :*

- Avoir une expérience de travail en République Démocratique du Congo, un atout ;
- Savoir parler et écrire parfaitement le français ;
- Avoir une bonne connaissance de logiciels informatiques standards (Word, Excel, Powerpoint...)